

Constructions et Rénovations durables
Compte rendu de l'atelier A1
Mardi 16 Mars 2010 - HIRSINGUE

Ordre du jour

Définition des objectifs

Acteurs locaux présents

Alexandre GOETZ
Bruno VERGES
Aurélio TOLOSA
Hubert DATTLER
Michèle COMOLLI
Jérémy RIEGEL
Jean PLUSKOTA
Guy MULLER
François GUTZWILLER
Jean-Michel ZINCK
Jean-Michel MONTEILLET
François-Xavier MEYER
Patrick CLORY
Denis ALBISSER
George AUDRAS
Yves WALTZER
Fabien DIETSCHY

Animateur

Emile-Jean WYBRECHT

Rapporteur

Sandrine DEMARQUAY

Monsieur GOETZ, chargé de mission du Plan Climat du Sundgau, remercie les personnes venues assister à cette première réunion de l'atelier thématique « Constructions et rénovations durables ». Il rappelle la méthodologie de travail pour la constitution du programme d'actions :

- cinq ateliers sont développés dans le cadre du Plan Climat ;
- trois réunions d'échanges et de travail sont organisées par thématique pour l'élaboration du programme d'actions ;
- dix actions maximum seront définies à l'issue des ateliers (10 actions par thématique), ayant un impact mesurable et positif sur la réduction des gaz à effet de serre. Les actions concrètes et efficaces seront priorisées.

Monsieur GOETZ cède la parole à Monsieur WYBRECHT, expert référent de l'atelier.

Préalablement aux échanges, Monsieur Wybrecht présente plusieurs diapositives relatives aux enjeux climatiques, à la consommation des ressources naturelles et aux postes d'émissions de gaz à effet de serre dans une habitation (les diapositives sont jointes au présent compte-rendu). Il s'agit ainsi de constituer une base de connaissance commune à tous les participants et de rappeler l'objectif de diminution d'un facteur 4 de nos émissions d'ici à 2025 (objectif régional).

Pour l'atteindre, le recours aux énergies renouvelables n'est pas l'unique moyen ; la chasse aux gaspillages et l'amélioration des performances de l'habitation (calorifugeage, isolation par exemple) doivent intervenir en amont.

Monsieur Wybrecht invite ensuite les participants à se présenter et détailler les motivations de leur implication dans le Plan Climat du Sundgau.

Au cours de ce libre échange d'idées, cinq pistes de travail sont dégagées :

1. Etat des lieux : connaître les faiblesses de son habitation
2. Pédagogie des maîtres d'ouvrage : les matériaux, les travaux...
3. Mesures pour évaluer l'impact des travaux réalisés
4. Coût de la construction et de la rénovation durables
5. Exemplarité des communes

1. Diagnostic énergétique de son habitation

Les particuliers et les collectivités peuvent mandater un bureau d'études pour la réalisation d'un état des lieux de leurs habitations ou bâtiments. Cet état des lieux diffère du diagnostic de performance énergétique (DPE) réalisée dans le cadre de la vente d'un bien immobilier. Les premiers bénéficient du soutien financier de l'ADEME et aboutissent à une liste hiérarchisée d'actions qui peuvent être entreprises. La réalisation de ces diagnostics préliminaires apparaît indispensable avant d'envisager de gros investissements.

L'ADEME met à disposition une liste d'organismes habilités à les réaliser.

Une information pourrait être diffusée via les bulletins communaux ou intercommunaux pour sensibiliser les habitants.

En matière de diagnostic et de sensibilisation, la thermographie constitue un très bon outil. La commune d'Illzach en a fait l'expérience en faisant réaliser une thermographie de la ville illustrée sur photo aérienne. Les particuliers ont ainsi pu découvrir leur habitation et les bâtiments les plus énergivores. Les entretiens, suivants la réunion publique de présentation, orientaient les particuliers sur les travaux à effectuer prioritairement.

Les collectivités pourraient, comme Illzach, faire réaliser une thermographie de leur territoire ou participer financièrement à la réalisation de ces derniers comme celle des diagnostics.

2. L'appréhension des nouvelles technologies par les particuliers

Les entrepreneurs présents soulignent la méconnaissance des maîtres d'ouvrage des nouveaux matériaux et des techniques de mise en œuvre et ainsi des coûts de rénovation. Ce défaut s'accompagne souvent d'une méfiance vis-à-vis des propositions des artisans. La mise en place d'un label « éco-artisan », qui souligne l'intérêt et la formation de l'entrepreneur sur les matériaux et les techniques de « construction et rénovation durables », répondrait en partie à la suspicion des propriétaires.

Monsieur WYBRECHT précise que les plans climat s'accompagnent souvent de la création d'un « point info énergie » qui conseille et accompagne les particuliers dans leur choix et notamment des matériaux. Monsieur GOETZ précise que la mise en place d'un tel service sur le territoire du Sundgau n'est pas encore décidée.

Dans leur réflexion, les clients ne considèrent pas l'énergie grise des matériaux. Le développement de filières locales (isolant en chanvre ou briques d'argile) serait pertinent pour baisser cette énergie grise. Toutefois, la demande doit être suffisante.

Dans les nouvelles technologies, l'automatisation (réglage température, ouverture des fenêtres) et la télégestion constituent également une piste pour limiter le gaspillage sans toutefois déresponsabiliser les propriétaires et complexifier les gestes simples de la vie quotidienne.

3. Evaluation des travaux réalisés

Un contrôle sur travaux réalisés apparaît indispensable : les maîtres d'ouvrage constatent ainsi directement les effets des travaux et les entrepreneurs voient leur travail valorisé. La lutte contre le gaspillage énergétique nécessitant souvent la réalisation de travaux sur plusieurs années et un entretien, l'évolution positive de ces derniers doit être mise en avant.

Un examen thermique (caméra infrarouge) ou un test d'étanchéité à l'air constituent de bons outils pour les travaux d'isolation et la qualité de l'imperméabilité de l'enveloppe.

4. Les coûts diffèrent pour une rénovation ou une construction neuve

La construction d'une maison basse consommation ne s'accompagne pas irrémédiablement d'une plus-value si le projet est bien conçu en amont. Les travaux de rénovation avec des « matériaux sains » apparaissent au contraire prohibitifs pour les habitants. Ce surcoût aboutit souvent à l'abandon des projets pour des matériaux courants comme la laine de verre. La question de plafonner ou subventionner certains coûts pour encourager les travaux de rénovation durable est alors posée.

Malgré le crédit d'impôt, un surcoût reste à la charge des particuliers. Celui-ci est lié d'une part au coût de la matière première et d'autre part au temps de travail (difficulté de mise en œuvre, d'accès). En effet, contrairement aux maisons neuves, la rénovation demande un diagnostic préliminaire et une adaptation à l'existant. Toutefois, les économies d'énergie consécutives aux travaux compensent les investissements réalisés sur plus ou moins long terme et la valeur patrimoniale de l'habitation est augmentée.

Pour optimiser les coûts, les propriétaires peuvent faire une commande groupée pour une prestation similaire (thermographie, pose panneaux solaire photovoltaïque). Un groupement de commande peut aussi être mené entre les collectivités.

5. Les collectivités : économes et exemplaires

Les élus présents portent une grande attention aux énergies renouvelables dans le cadre de projets de construction ou d'aménagement à venir. Toutefois, l'exemplarité des collectivités en matière de gestion quotidienne des ressources est soulevée notamment pour l'éclairage public et l'arrosage estival. Les élus présents confirment le devoir d'exemplarité des collectivités pour notamment sensibiliser et dynamiser les initiatives privées. Certaines communes l'ont compris et travaillent à la réalisation de bilan énergétique des bâtiments publics, au remplacement progressif des lampes à sodium et à la récupération de l'eau de pluie.

La méconnaissance des aides est soulevée. Monsieur PERRIN, animateur du programme Energivie à la Région, assistera au prochain atelier et présentera les possibilités d'aides pour les collectivités et les particularités.

Il est également proposé que la thématique soit intégrée à l'élaboration des documents d'urbanisme pour l'orientation des parcelles (production solaire en toiture), des bâtiments ainsi que la protection des constructions BBC face à des aménagements postérieurs (masques solaires d'autres bâtiments).

Conclusion et objectifs du prochain atelier

Le prochain atelier est fixé au mardi 20 avril à 18h00 au Dorfhüs à Hirsingue.

Les participants sont invités à réfléchir à des actions en confrontant les pistes de travail développées au cours du premier atelier aux cibles potentielles de ces actions.

Cibles \ Pistes travail	Collectivités locales	Maître d'ouvrage		Artisans / Entrepreneurs
		Particuliers	Entreprises	
Diagnostic énergétique				
Connaissance nouvelles technologies				
Evaluation/ Contrôle des travaux				
Coûts				
Collectivités locales				